



Recherche rapide dans le



Pétitions lancées

Pétition n° 0645/2025, présentée par Marcello Stanca, de nationalité italienne, au nom de l'«Associazione Amev Firenze», sur les mesures visant à lutter contre les escroqueries financières mises en place par l'intermédiaire de virements bancaires et de cartes de crédit dans l'Union européenne

Clôturée

Pétition n° 0888/2024, présentée par Marcello Stanca, de nationalité italienne, au nom de l'AMEV Firenze, sur l'obligation des banques de protéger les clients contre les faux investissements en ligne

Clôturée

FAQ

[Sur quoi peut porter votre pétition?](#)

[Comment présenter ma pétition?](#)

[J'ai présenté ma pétition. Quelles sont les prochaines étapes?](#)

[J'ai oublié mon mot de passe. Que faire?](#)





0645/2025

Pétition n° 0645/2025, présentée par Marcello Stanca, de nationalité italienne, au nom de l'«Associazione Amev Firenze», sur les mesures visant à lutter contre les escroqueries financières mises en place par l'intermédiaire de virements bancaires et de cartes de crédit dans l'Union européenne



Données de la pétition

Titre du résumé: Pétition n° 0645/2025, présentée par Marcello Stanca, de nationalité italienne, au nom de l'«Associazione Amev Firenze», sur les mesures visant à lutter contre les escroqueries financières mises en place par l'intermédiaire de virements bancaires et de cartes de crédit dans l'Union européenne

Numéro: 0645/2025

Thème(s): Droits des consommateurs

Pays: Tous les pays de l'UE

Nom de l'association: Amev Firenze

Données du pétitionnaire

Nom: Marcello Stanca



Résumé de la pétition

Le pétitionnaire déplore que les efforts déployés pour lutter contre les escroqueries financières mises en place par l'intermédiaire de virements bancaires et de cartes de crédit demeurent inefficaces, comme le montrent les statistiques publiées dans le magazine Polizia Moderna, qui indiquent que, bien que 60 185 cybercrimes et 14 646 escroqueries financières aient été signalés en 2024, ils n'ont donné lieu qu'à 870 et 24 arrestations, respectivement. Le pétitionnaire incrimine le fait que les banques ne réalisent pas automatiquement de contrôles préalables en vue de vérifier si le bénéficiaire effectif de l'opération est autorisé à proposer des services financiers dans le pays du client. Le pétitionnaire ajoute qu'aucun contrôle n'est réalisé en vue de déterminer l'identité des intermédiaires et des plateformes participant aux opérations ou s'il s'agit d'entreprises légitimes. Le pétitionnaire demande l'adoption d'une loi obligeant les banques européennes à inclure certaines informations sur les formulaires de virement, telles que l'identité du bénéficiaire effectif et le site web de la plateforme ou de la société cible concernée. Les banques européennes devraient également être tenues de contrôler systématiquement les informations qui leur sont fournies et de les croiser non seulement avec les listes blanche et noire de la Centrale des risques de la Banque d'Italie, mais aussi avec celles tenues par la commission des opérations de bourse italienne (CONSOB) et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF). Le pétitionnaire préconise également le blocage automatique des virements vers des tiers et des plateformes non autorisés ainsi que l'intégration des registres officiels de l'Italie et de l'Europe. Le pétitionnaire propose en outre la création d'un fonds de solidarité financé par les banques afin d'indemniser les victimes d'escroqueries financières. Il estime qu'il est crucial de lutter contre les escroqueries financières en ligne, s'agissant en particulier d'empêcher les virements vers de fausses plateformes ou des plateformes non autorisées, et demande également le renforcement des mesures de protection des citoyens, qui sont trop souvent abandonnés à leur sort ou non indemnisés.





Pétitions

Parlement européen

Recherche rapide dans le



Accueil

Mes pétitions

Chercher une pétition

Lancer une pétition

Help ▾

Marcello Stanca ≡

Déconnexion

0888/2024

Pétition n° 0888/2024, présentée par Marcello Stanca, de nationalité italienne, au nom de l'AMEV Firenze, sur l'obligation des banques de protéger les clients contre les faux investissements en ligne





Résumé de la pétition

Documents joints

Données de la pétition

Titre du résumé: Pétition n° 0888/2024, présentée par Marcello Stanca, de nationalité italienne, au nom de l'AMEV Firenze, sur l'obligation des banques de protéger les clients contre les faux investissements en ligne

Numéro: 0888/2024

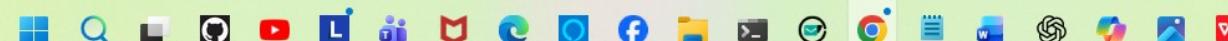
Thème(s): Services financiers, Droits des consommateurs, Justice

Pays: Tous les pays de l'UE

Nom de l'association: AMEV Firenze

Données du pétitionnaire

Nom: Marcello Stanca



15:52

08/12/2025

Résumé de la pétition

Le pétitionnaire décrit un grave problème d'escroqueries en ligne touchant de nombreux clients du secteur bancaire et organisées par de fausses entreprises financières: les escrocs contactent les victimes par téléphone et les dirigent vers de fausses pages web qui proposent soi-disant des services financiers, mais qui servent en réalité à arnaquer les utilisateurs. Le pétitionnaire affirme qu'en 2023, la police des postes et des communications a reçu 61 224 plaintes pour cybercriminalité, mais n'a arrêté que 612 coupables. Selon le pétitionnaire, ces chiffres montrent que les efforts visant à lutter contre ces escroqueries sont extrêmement inefficaces et suggèrent que la police ne dispose pas des outils ou des compétences techniques nécessaires pour démasquer les coupables et les poursuivre comme il se doit. Le pétitionnaire explique en détail le mode opératoire des fraudeurs et critique en particulier les banques qui n'ont pas agi pour protéger leurs clients. Les plateformes bancaires qui peuvent être utilisées pour effectuer des transferts en ligne ne prévoient pas de contrôles efficaces pour vérifier la fiabilité des destinataires et, souvent, les transactions suspectes ne sont pas bloquées. Les banques devraient se montrer plus vigilantes, par exemple en vérifiant que les destinataires des transferts sont inscrits sur une liste blanche d'opérateurs financiers agréés. Le pétitionnaire demande également que les bénéficiaires soient contrôlés automatiquement, que les transferts suspects soient gelés et que ces transactions soient signalées aux autorités chargées de la lutte contre le blanchiment de capitaux. Il estime que les banques devraient évaluer les compétences des clients, notamment leur capacité à comprendre les risques encourus et à vérifier l'authenticité des services financiers. Il demande au Parlement d'exiger des banques qu'elles prennent ces mesures préventives afin de limiter les escroqueries financières, de garantir une gestion sûre des capitaux.

